



## Enfermement et tentative de renvoi de ressortissantes et ressortissants palestiniens

Communiqué de presse  
Paris le 19 septembre 2025

**Alors que la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations unies vient de conclure qu'Israël commet un génocide à l'égard des Palestiniens de Gaza<sup>1</sup>, en France, la police aux frontières a refusé, cette semaine, l'entrée à plusieurs ressortissantes et ressortissants palestiniens. Elle les a maintenus enfermés dans la zone d'attente de Roissy, en tentant d'en refouler certains - un refoulement est d'ailleurs en cours.**

Une mère gazaouie et sa fille de 11 ans, de nationalité palestinienne, sont arrivées en provenance directe d'Amman à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle le 10 septembre 2025 et ont été enfermées en zone d'attente après s'être vues notifier un refus d'entrée sur le territoire français. Elles ont fait l'objet d'une prolongation de leur maintien par le juge des libertés et de la détention le 14 septembre. Elles souhaitent se rendre en Belgique pour rejoindre leur famille qui y est protégée. Après 4 tentatives de renvoi vers Amman, la mère et sa fille ont été placées en garde à vue le 18 septembre 2025. Elles risquent d'être poursuivies pour avoir refusé d'embarquer et pourraient être condamnées à une peine de prison.

Le 19 septembre 2025, l'Anafé a été alertée de la situation de deux autres ressortissants palestiniens actuellement enfermés dans la zone d'attente de Roissy. En provenance de La Havane, ils ont fait l'objet d'un refus d'entrée sur le territoire français le 17 septembre. Ils risquent un renvoi à tout moment vers leur pays de provenance ou un pays où ils sont légalement admissibles, avec ensuite des refoulements en cascade vers leur pays d'origine. L'un d'eux souhaite rejoindre sa famille protégée dans un autre pays de l'Union européenne. L'autre est en cours de renvoi, ce qui l'exposerait à un risque de mort, ou de torture et de traitements inhumains et dégradants.

Plutôt que de laisser ces personnes victimes de génocide rejoindre leur famille ou de les protéger, la France les enferme et tente de les renvoyer, et pour certaines de les mettre en garde à vue avec un risque de poursuites pénales. Ces pratiques ne font qu'aggraver leur détresse physique, morale et psychologique.

La France doit cesser de porter atteinte au respect de la dignité de ces personnes et à leur besoin de protection internationale.

---

<sup>1</sup> ONU, « [Israël commet un génocide à Gaza, affirme une commission d'enquête de l'ONU](#) », Communiqué de presse, 16 septembre 2025